

Déclaration concernant la délibération N°4 – Demande d'appartenance à une intercommunalité correspondant davantage aux besoins tarnosiens – Conseil municipal du 22 Juin 2016

M le Maire, chers collègues, tarnosiennes, tarnosiens,

En 2011, M le Maire organisait un référendum avec la question suivante : « Au regard de votre vie quotidienne, pensez-vous que la commune de Tarnos et la Communauté de communes du Seignanx doivent envisager de se joindre à la Communauté d'agglomération Côte Basque-Adour ?"

La réponse des Tarnosiens fut sans ambigüité : un non retentissant à 58 % à la consultation du maire.

Faisant fi de cette réponse, il tente aujourd'hui de passer outre la volonté populaire et de forcer la main des Tarnosiens.

Mais voilà, toute cette agitation politicienne ne sert à rien. Les accords de basse politique Communistes/les Républicains viennent de recevoir un camouflet cinglant de la part du Préfet des Pyrénées Atlantiques dans un communiqué que nous allons vous lire.

« Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques communique :

La demande, qu'envisage de formuler le Conseil municipal de Tarnos le 22 juin 2016, portant d'une part, sur l'adhésion de la commune à la Communauté d'agglomération Côte Basque-Adour (ACBA) et, d'autre part, sur la fusion de la Communauté de communes du Seignanx (hors la commune de Tarnos) avec la Communauté de communes Marenne Adour Côté Sud (MACS) est irrecevable.

En effet, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté par le préfet des Landes n'a pas prévu de modification de périmètre pour la Communauté de communes du Seignanx de même que le SDCI arrêté par le préfet des Pyrénées-Atlantiques n'a pas entendu modifier les imites du Pays-Basque.

De plus, les commissions départementales de coopération intercommunales des Landes et des Pyrénées-Atlantiques n'ont pas eu, chacune pour ce qui la concerne, à examiner d'amendement modifiant les propositions initiales des préfets sur les périmètres précités ce qui signifie que les élus des Landes comme ceux des Pyrénées-Atlantiques n'ont pas souhaité voir porter ce projet alternatif par un membre de la CDCI.

Aucune modification de périmètre ne peut dès lors être engagée à l'initiative d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale durant la phase de mise en œuvre du schéma qui a débuté avec la publication du schéma le 12 mars 2016 et qui s'achèvera avec la prise des arrêtés de fusion dont la prise d'effet sera fixée, conformément au calendrier défini par la loi, au 1er janvier 2017.

Des procédures de modifications de périmètre pourront de nouveau être initiées, dans le cadre du droit commun, à partir du 1er janvier 2017.

Le projet de délibération de la commune de Tarnos, s'il est adopté, s'analysera par conséquent comme un simple vœu et ne pourra donner lieu à délibération de la part de l'ACBA, la procédure envisagée étant impraticable. »

Fin du communiqué

Dans cette manipulation mutuelle Communistes/Les Républicains, qui manipulait vraiment l'autre ? L'ordre du jour de ce conseil marque à l'évidence la situation difficile dans laquelle vous avez mis Tarnos, Monsieur le Maire.

Relancer le débat du rattachement à l'ACBA, qui a déjà été tranché par les préfets des Landes et des Pyrénées Atlantiques, alors que vous ne pouvez pas ignorer que l'ACBA va s'intégrer dans un EPCI Pays basque ne serait-il fait que pour détourner le débat sur la situation réelle de la ville.

Monsieur le Maire, cette délibération, tel l'arbre qui cache la forêt, ne serait-elle pas une tentative désespérée de faire passer au second plan un rapport de la Chambre régionale des comptes qui, comme nous l'avons dit précédemment, confirme que les taux d'imposition (taxe d'habitation et taxe foncière) des Tarnosiens sont supérieurs à la moyenne, qui dévoile votre mauvaise gestion financière, mais aussi votre mauvaise gestion du personnel avec une ambiance et des conditions de travail qui se dégradent!

Votre demande d'adhésion à l'ACBA, absolument hors sujet puisque l'ACBA n'existera plus à la fin de l'année, est irrecevable, c'est le Préfet des Pyrénées Atlantiques qui vous le dit, on ne peut plus clairement. Encore une fois, nous ne pouvons que vous rappeler, et vous répéter, inlassablement, que notre place est dans la Communauté de communes du Seignanx. Et cette évidence-là, c'est le Préfet des Landes qui l'a acté.

Pouvons-nous vous rappeler aussi que vous avez été élu l'année dernière, ce n'est pas si vieux, conseiller départemental des Landes, et qu'il a fallu, pour assurer votre victoire, que le candidat socialiste se retire en votre faveur. Dans ce sens, la solidarité PS/PC vous allait parfaitement bien et vous n'avez rien trouvé à y redire.

Mais si à ce moment-là, vous ne croyiez pas à l'avenir de votre canton, pourquoi avoir prétendu à ce siège de conseiller départemental? Une duperie de plus? Si vous voyez réellement l'avenir de Tarnos avec la côte basque, au nom de qui et de quoi siégez-vous au département des Landes?

Depuis plus de 20 ans, l'histoire du Seignanx se conjugue à huit communes et les élus communistes de Tarnos, avant vous, ont écrit des pages fondamentales de cette Communauté.

Vous y avez toujours, et très naturellement, toute votre place, c'est pourquoi nous vous demandons solennellement, une fois encore, de saisir la main tendue et de travailler avec les 7 autres communes du Seignanx, en bonne intelligence et de manière constructive. C'est l'intérêt du territoire et c'est aussi l'intérêt de Tarnos.

Les Tarnosiens, Monsieur le Maire, ne seront pas toujours dupes. Et pour cette fois, le communiqué du Préfet des Pyrénées Atlantiques pose une limite officielle, incontournable et définitive à vos échappatoires politiciennes.

Le Groupe Tarnos Pour TOUS

Marie-Ange DELAVENNE - Conseillère municipale et vice présidente en charge de l'environnement et du développement durable à la Communauté de Communes du Seignanx

Gérard CLAVERIE - Conseiller municipal